

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	<b>No SD</b> SD-2024-276
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de manifester à la Société d'habitation du Québec l'intention de la Ville de Laval d'adhérer au Programme Rénovation Québec pour l'année financière 2024-2025	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> URB-2014-317 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-01-31 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-02-06		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  <p>Le Programme Rénovation Québec (PRQ) est un programme-cadre comportant plusieurs volets, qui vise à stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle dans des secteurs où celle-ci présente des signes de déclin. Il est conçu de manière à permettre à une municipalité et à la Société d'habitation du Québec (SHQ), qui administre le programme, de participer conjointement au financement de la revitalisation, reconstruction ou amélioration du cadre bâti résidentiel pour les secteurs visés, puisque le financement du programme est assumé à 50 % par la Ville et à 50 % par la SHQ.</p> <p>Le PRQ n'est pas un programme permanent. Il est habituellement relancé (ou non) par le gouvernement du Québec sur une base annuelle, avec un budget pouvant varier d'une année à l'autre. En décembre 2023, la SHQ a demandé aux municipalités intéressées à participer à la programmation 2024-2025, de manifester leur intérêt par le biais d'une résolution déterminant le montant de la contribution municipale envisagée.</p> <p>Les différents volets du PRQ sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet I - La rénovation résidentielle pour les ménages à faible revenu;</li> <li>- Volet II - Les interventions sur l'habitation: 1- rénovation résidentielle; 2- construction résidentielle; 3- recyclage de bâtiments; 5- accession à la propriété; 6- bonification AccèsLogis Québec;</li> <li>- Volet VI - Les maisons lézardées.</li> </ul> <p>Rappelons que la Ville de Laval a déjà bénéficié de budgets dans le cadre du PRQ chaque année depuis 2017 pour le volet II-6 - Bonification de projets AccèsLogis Québec et le volet VI - Maisons lézardées.</p> <p>Dans le cadre des travaux budgétaire 2023, nous avons évalué quels pourraient être les besoins en financement dans le cadre du PRQ en tenant compte des différents volets disponibles. À la suite de cette analyse, nous avons recommandé que la participation de la Ville s'élève à 500 000 \$ pour un budget total de 1 000 000 \$ pour l'année 2024-2025 et que ce budget soit entièrement consacré au volet VI - Maisons lézardées.</p> <p>Il est à noter que cette année, la Ville de Laval ne participera pas au volet II-6 - Bonification de projets AccèsLogis Québec étant donné que le gouvernement a cessé le financement de nouvelles unités dans le cadre du programme AccèsLogis et que toutes les unités ACL de Laval ont déjà bénéficié du PRQ dans les années précédentes.</p> <p>La Ville de Laval doit manifester à la SHQ son intention de participer au PRQ et le montant qu'elle souhaite y consacrer par le biais d'une résolution du conseil municipal qui doit parvenir à la SHQ au plus tard le 29 février 2024 (voir en pièce jointe au sommaire décisionnel).</p>		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b>  Le service des finances a pris connaissance de la demande et des impacts financiers.  Le montant de 1 000 000 \$ est disponible au budget 2024, incluant la participation financière de la SHQ de 500 000 \$.		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>  29 février 2024 : date limite de réception de la résolution d'intention municipale par la SHQ		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	<b>No SD</b> SD-2024-276
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil de manifester à la Société d'habitation du Québec l'intention de la Ville de Laval d'adhérer au Programme Rénovation Québec pour l'année financière 2024-2025 et d'y consacrer un budget global de 1 000 000\$, réparti à parts égales entre la Ville de Laval et la Société d'habitation du Québec.		